

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIEME COMMISSION  
60e séance  
tenue le  
lundi 24 mai 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 60e SÉANCE

Président : M. ABELIAN (Arménie)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME-BUDGET POUR L'EXERCICE 1998-1999  
(suite)

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

QUESTIONS DIVERSES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/53/SR.60  
5 octobre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME-BUDGET POUR L'EXERCICE 1998-1999  
(suite)

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL (A/53/7/Add.13; A/C.5/53/61)

1. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question du Timor oriental (A/53/7/Add.13), souligne que la recommandation figurant dans le rapport est préliminaire, le Comité consultatif n'ayant pas encore examiné les prévisions budgétaires concernant une mission des Nations Unies au Timor oriental, et que le Comité consultatif ne pourra formuler de recommandation finale que lorsque le Secrétaire général aura présenté un budget révisé, ce qu'il ne pourra faire que lorsque le Conseil de sécurité aura officiellement approuvé la mission.

2. Sur la base des informations que lui ont communiquées les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 35 millions de dollars, montant plus élevé que l'autorisation d'engagement de 25,4 millions de dollars de dépenses recommandé par le Secrétaire général au paragraphe 8 de son rapport (A/C.5/53/61). Le Comité consultatif a noté en outre qu'il était envisagé de couvrir une partie des dépenses au moyen du Fonds d'affectation spéciale, mais il considère qu'il importe de faire apparaître clairement l'intégralité des dépenses prévues au budget et de demander à l'Assemblée générale l'autorisation de les effectuer, quelle que soit la source de financement.

3. Au paragraphe 8 de sa résolution 1236/1999, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité et de lui faire des recommandations détaillées concernant, entre autres, le budget de la Mission des Nations Unies au Timor oriental. A ce propos, M. Mselle appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, dans lequel il a rappelé la résolution 45/248 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a rappelé le rôle qui incombe à la Cinquième Commission en matière administrative et budgétaire.

4. M. STEIN (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, pays associés, et aussi de l'Islande et du Liechtenstein, approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à autoriser le Secrétaire général à engager pour 35 millions de dollars de dépenses.

5. L'Union européenne appuie tous les efforts qui sont déployés pour instaurer la paix au Timor oriental et félicite le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour trouver une solution juste, complète et internationalement acceptable, qui ont débouché sur la signature le 5 mai 1999, par le Secrétaire général et les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal, des Accords relatifs à l'avenir du Timor oriental. Comme la sécurité devra être assurée si l'on veut que le scrutin soit libre le

8 août 1999 et que la transition puisse se faire méthodiquement et pacifiquement, le Secrétaire général doit être autorisé à agir immédiatement.

6. Mme ARAGON (Philippines), parlant au nom des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), appuie également la recommandation tendant à autoriser un engagement de dépenses de 35 millions de dollars : l'ANASE considère qu'il importe au plus haut point de mettre des ressources adéquates à la disposition du Secrétaire général pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités que lui ont confiées les parties aux Accords du 5 mai 1999.

7. Mme MERCHANT (Norvège) déclare que sa délégation appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à autoriser un engagement de dépenses de 35 millions de dollars en attendant les autres décisions que devra prendre le Conseil de sécurité et la présentation d'un budget révisé par le Secrétaire général étant donné qu'il importe que le Secrétaire général puisse agir sans tarder.

8. Le Gouvernement norvégien appuie la mise en place d'une présence civile de l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental et a versé à cette fin une contribution de 500 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale.

9. La signature des Accords du 5 mai 1999 marque un jalon important sur la voie qui doit mener à un règlement pacifique et méthodique de la question du Timor oriental, et Mme Merchant félicite le Secrétaire général et son représentant personnel des efforts qu'ils ont faits pour parvenir à ces Accords.

10. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) fait savoir que sa délégation appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à autoriser le Secrétaire général à engager 35 millions de dollars de dépenses en vue d'une mission des Nations Unies au Timor oriental, étant entendu que les fonds en question seront engagés par prélèvement sur toutes les sources de financement, y compris les contributions volontaires, et que toutes les dépenses encourues au titre de la mission seront financées au moyen de contributions volontaires. M. Repasch fait savoir que le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé une contribution volontaire initiale de 6,5 millions de dollars et espère pouvoir annoncer des contributions supplémentaires par la suite.

11. En approuvant la mission, la délégation des Etats-Unis compte que sa réalisation sera soumise aux mesures de contrôle de gestion les plus rigoureuses et en pleine conformité avec les réglementations et règles applicables, et espère qu'elle sera couronnée de succès.

12. M. ORATMANGUN (Indonésie) réaffirme l'appui de sa délégation à la position exprimée par la représentante des Philippines au nom de l'ANASE. Autoriser le Secrétaire général à engager 35 millions de dépenses lui permettra d'adopter toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des accords du 5 mai 1999.

13. La signature par les Gouvernements de l'Indonésie et du Portugal des Accords relatifs au Timor oriental, grâce aux bons offices du Secrétaire général, a marqué l'aboutissement de 16 années de négociations pendant lesquelles se sont succédés trois Secrétaires généraux à la tête de l'ONU et est considérée par le Gouvernement indonésien comme un événement de la plus haute

importance qu'a rendu possible une série d'initiatives hardies et novatrices du Président Habibie.

14. Le Gouvernement indonésien est d'avis qu'il importe au plus haut point que les Accords soient intégralement appliqués afin de parvenir à une solution juste, complète et internationalement acceptable de la question du Timor oriental. Aussi se félicite-t-il des efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs pour mettre en place dès que possible une présence des Nations Unies au Timor oriental afin d'aider à la mise en oeuvre des Accords. A ce propos, M. Oratmangun demande à la Commission d'appuyer les Accords en fournissant un appui financier pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle. Il demande également aux Etats Membres de renforcer leur appui pour accélérer le processus au Timor oriental, qui exigera l'adoption de mesures complexes et techniques dont l'application prendra un certain temps.

15. Enfin, le représentant de l'Indonésie souligne que le mandat, les effectifs et la structure de la présence des Nations Unies au Timor oriental devront être conformes aux accords qui sont déjà intervenus entre les deux gouvernements et l'Organisation.

16. M. ARMITAGE (Australie) déclare que sa délégation attache une grande importance à un règlement de la question du Timor oriental et se félicite de la signature des Accords du 5 mai 1999, qui marque un jalon majeur dans cette direction. La délégation australienne appuie par conséquent la recommandation du Comité consultatif touchant l'autorisation d'engagement de dépenses qui devait être accordée au Secrétaire général.

17. Dans ce contexte, M. Armitage fait savoir que le Gouvernement australien est disposé à fournir un large appui afin de faciliter un déploiement rapide et efficace d'une mission des Nations Unies au Timor oriental. Indépendamment d'une contribution en espèces de 10 millions de dollars australiens (environ 5,6 millions de dollars des Etats-Unis), il est disposé à fournir une contribution supplémentaire en nature d'une valeur de 11,78 millions de dollars australiens (soit plus de 7,5 millions de dollars des Etats-Unis). M. Armitage demande à ce propos au Secrétariat de mettre à jour le chiffre de la contribution en nature de l'Australie qui figure dans le document A/C.5/53/61.

18. Le PRESIDENT dit que le Secrétariat a pris note de la majoration de la contribution en nature de l'Australie et mettra à jour le document A/C.5/53/61 en conséquence.

19. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) déclare que la délégation cubaine partage la préoccupation exprimée par le Président du Comité consultatif concernant le paragraphe 8 de la résolution 1236 (1999) du Conseil de sécurité et appuie la position qu'a exprimée l'Assemblée générale dans sa résolution 45/248, réaffirmant la primauté de la Cinquième Commission en matière administrative et budgétaire. La question revêt une telle importance qu'elle devra être reflétée dans la décision que la Commission pourra adopter sur ce point.

20. La délégation cubaine prend note du fait que le Comité consultatif n'a pas étudié le budget figurant dans le rapport du Secrétaire général, en attendant qu'un budget révisé de la mission lui soit présenté. Elle a pris note également de la recommandation du Comité consultatif tendant à autoriser pour 35 millions

de dollars de dépenses et en particulier de sa déclaration, selon laquelle, en définitive, les modalités de financement seront décidées par l'Assemblée générale.

21. Mme SUN MINGING (Chine) appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général soit autorisé à engager pour 35 millions de dollars de dépenses en vue de financer les besoins initiaux d'une mission des Nations Unies au Timor oriental. La délégation chinoise se félicite des accords qui ont pu, grâce aux bons offices du Secrétaire général, être conclus entre l'Indonésie et le Portugal touchant l'autonomie du Timor oriental : ces accords non seulement sont dans l'intérêt des parties intéressées mais encore conduiront à la paix et à la stabilité dans la région dans son ensemble. L'Organisation des Nations Unies devrait par conséquent dépêcher du personnel au Timor oriental dès que possible.

22. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande) fait savoir que sa délégation s'associe aux déclarations faites par les orateurs qui l'ont précédée, et par le représentant de l'Indonésie en particulier, selon lesquelles le Secrétaire général devrait être autorisé à engager pour 35 millions de dollars de dépenses.

23. La délégation néo-zélandaise appuie les difficiles préparatifs qu'a entrepris d'urgence le Secrétaire général pour mettre en oeuvre les Accords du 5 mai 1999 entre les Gouvernements de l'Indonésie et du Portugal. La Nouvelle-Zélande a versé une contribution de 200 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale et s'emploie à détacher dix officiers de police civile pour appuyer la présence des Nations Unies au Timor oriental.

24. Mme EMERSON (Portugal) exprime la satisfaction de sa délégation de ce que tous les orateurs précédents aient appuyé le lancement rapide d'une présence des Nations Unies au Timor oriental.

25. Le PRESIDENT suggère à la Commission d'attendre d'avoir examiné le budget révisé que doit présenter le Secrétaire général avant d'étudier les questions soulevées dans le paragraphe 8 de la résolution 1236 (1999) du Conseil de sécurité.

26. Le Président suggère à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale

Décide d'autoriser le Secrétaire général à engager jusqu'à 35 millions de dollars de dépenses, par prélèvement sur toutes les sources de fonds, pour les besoins initiaux des activités des Nations Unies concernant le Timor oriental en attendant d'autres décisions du Conseil de sécurité et la présentation d'un budget révisé par le Secrétaire général."

27. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) fait savoir que la délégation cubaine peut appuyer le projet de décision, mais seulement s'il contient une référence à la question soulevée au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et aux dispositions pertinentes de la résolution 45/248 de l'Assemblée générale. En fait, le texte du paragraphe 4 du rapport pourrait être remanié et intégré au projet de décision recommandé par la Commission.

28. Le PRESIDENT propose d'ajouter le texte ci-après, en tant que paragraphe distinct, au projet de décision :

"Réaffirme sa résolution 45/248 du 21 décembre 1990, par laquelle elle a réaffirmé que la Cinquième Commission est celle de ses Grandes Commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires et s'est inquiétée de la tendance manifestée par les Commissions chargées des questions de fond et d'autres organes intergouvernementaux à s'ingérer dans les questions administratives et budgétaires."

29. Le projet de décision, tel que révisé oralement, est adopté.

#### QUESTIONS DIVERSES

30. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) fait observer que, dans le texte espagnol du document A/C.5/53/61, la dernière partie de la première phrase du paragraphe 7 ne reflète pas exactement le sens du texte original anglais, et demande au Secrétariat de faire aligner le texte espagnol sur le texte anglais et de publier un rectificatif. La mauvaise qualité de la documentation est inacceptable, et la délégation cubaine, et d'autres aussi ont à de précédentes occasions exprimé la préoccupation que leur cause la pratique de l'autorévision.

31. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) fait observer qu'il ne faut pas que le souci d'efficacité affecte la qualité du produit. Il pense lui aussi que la rédaction du document A/C.5/53/61 est mauvaise et que le texte contient des erreurs qui auraient pu être évitées.

32. Le PRESIDENT déclare qu'un rectificatif sera publié pour le texte espagnol et que les questions soulevées par les deux orateurs précédents seront portées à l'attention des départements compétents. Le Président suggère aux membres de la Commission de ne pas trop exiger étant donné que le document en question a dû être établi à très brefs délais.

La séance est levée à 15 h 45.